



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/06/083

Finances locales – décisions budgétaires

**OBJET :** Approbation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2023

Séance du 10 juin 2024  
Date de convocation : 4 juin 2024  
Membres en exercice : 33  
28 présents – 32 votants  
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

**Présents :** Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT (inutilisable car M. le Maire sort et ne vote pas)  
Francine CHALMETON a donné procuration à Nicole DUQUESNE  
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET  
Serge GARNIER a donné procuration à René GIMENEZ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : Nicole DUQUESNE a été élue par 25 voix pour (Jean DENAT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE :

**A – LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL**

Afin de procéder aux votes des comptes administratifs, le maire se retire de la salle du conseil municipal et Mme Annick Chopard préside la séance.

Le compte administratif 2023 du budget principal de la commune s'établit comme suit, en conformité avec les comptes de Gestion :

*La section de fonctionnement*

Les recettes de l'exercice 2023	+ 18 206 140,04 €
Les dépenses de l'exercice 2023	- 17 556 643,44 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>+ 649 496,60 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 1 655 206,56 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 2 304 703,16 €</b>

*La section d'investissement*

Les recettes de l'exercice 2023	+ 3 390 554,63 €
Les dépenses de l'exercice 2023	- 4 093 652,43 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>-703 097,80 €</b>
Avec un déficit antérieur reporté de 2022	20 324,84 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>-682 772,96 €</b>

A ceci, s'ajoutent les restes à réaliser :

En recettes	+ 1 576 334,00 €
En dépenses	-964 214 ,00 €
Solde restes à réaliser	+ 612 120,00 €
<b>Soit un besoin de financement des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>

**Soit un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 70 652,96 €.**  
(-682 772,96 € + 612 120,00 €)

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 23 voix pour (Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).**

## **B – LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU**

La lecture du compte administratif 2023 du budget de l'Eau s'établit comme suit, en conformité avec les comptes de Gestion :

- En section d'exploitation

Les recettes de l'exercice 2023	+ 295 627,42 €
Les dépenses de l'exercice 2023	- 278 640,70 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>16 986,72 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 476 219,48 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 493 206,20 €</b>

- En section d'investissement

Les recettes de l'exercice 2023	+ 206 058,43 €
Les dépenses de l'exercice 2023	- 350 163,89 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>-144 105,46 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 233 162,42 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 89 056,96 €</b>

- A ceci, s'ajoutent les restes à réaliser :

En recettes	35 072,00 €
En dépenses	-308 241,00 €
Solde restes à réaliser	-273 169,00 €
<b>Soit un besoin de financement des restes à réaliser</b>	<b>273 169,00 €</b>

**Soit un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 184 112,04 €.**  
(+89 056,96 € - 273 169,00 €)

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget de l'eau.

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 23 voix pour (Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).**

## **C – LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2023 du budget de l'Assainissement s'établit comme suit, en conformité avec les comptes de Gestion :

- En section d'exploitation

Les recettes de l'exercice 2023	+ 329 220,96 €
Les dépenses de l'exercice 2023	- 381 466,65 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>-52 245,69 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 147 576,45 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 95 330,76 €</b>

- En section d'investissement

Les recettes de l'exercice 2023	+ 637 913,97 €
Les dépenses de l'exercice 2023	-401 359,66 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>-236 554,31 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 129 521,94 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 366 076,25 €</b>

- A ceci, s'ajoutent les restes à réaliser :

En recettes	+ 161 498,00 €
En dépenses	- 320 497,00 €
Solde restes à réaliser	-158 999,00 €
<b>Soit un besoin de financement des restes à réaliser</b>	<b>158 999,00 €</b>

**Soit un solde positif de la section d'investissement de 207 077,25 €**

(+ 366 076,25 € - 158 999,00 €)

**Il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.**

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget de l'assainissement.

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 23 voix pour (Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).**

## **D – LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DES FESTIVITÉS**

Le compte administratif 2023 du budget festivités s'établit comme suit, en conformité avec les comptes de Gestion :

- En section de fonctionnement

Les recettes de l'exercice 2023	+ 328 876,01 €
Les dépenses de l'exercice 2023	- 357 629,23 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>-28 753,22 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 46 845,16 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 18 091,94 €</b>

- En section d'investissement

Les recettes de l'exercice 2023	0,00 €
Les dépenses de l'exercice 2023	0,00 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>0,00 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 3 840,00 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 3 840,00 €</b>

Il n'y a pas de reste à réaliser.

**Soit un solde positif de la section d'investissement de 3 840.00 €**

**Il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.**

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget des festivités.

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 23 voix pour (Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).**

**E – LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ESPACE ACCUEIL SOCIÉTÉ FERMIÈRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2023 du budget Espace Accueil, Société fermière d'eau et d'assainissement s'établit comme suit, en conformité avec les comptes de Gestion :

- En section d'exploitation

Les recettes de l'exercice 2023	+ 39 781,24 €
Les dépenses de l'exercice 2023	- 51 617,09 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>- 11 835,85 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 14 263,70 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 2 427,85 €</b>

- En section d'investissement

Les recettes de l'exercice 2023	+ 12 744,09 €
Les dépenses de l'exercice 2023	0,00 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>+ 12 744,09 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 36 491,07 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 49 235,16 €</b>

Il n'y a pas de reste à réaliser.

**Soit un solde positif de la section d'investissement de 49 235,16 €**  
**Il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.**

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget de l'espace accueil société fermière d'eau et d'assainissement.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 23 voix pour (Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).**

## **F- LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ÉCOLE DE LA LAUNE**

Le compte administratif 2023 du budget de l'école de La Laune s'établit comme suit, en conformité avec les comptes de Gestion :

- En section d'exploitation

Les recettes de l'exercice 2023	+ 16 907,32 €
Les dépenses de l'exercice 2023	-27 245,82 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>-10 338,50 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 21 397,95 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 11 059,45 €</b>

- En section d'investissement

- Les recettes de l'exercice 2023	+ 868,80 €
Les dépenses de l'exercice 2023	-5 953,72 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>-5 084,92 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 61 149,65 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 56 064,73 €</b>

- A ceci, s'ajoutent les restes à réaliser :

En recettes	0,00 €
En dépenses	- 10 800,00 €
Solde restes à réaliser	-10 800,00 €
<b>Soit un besoin de financement des restes à réaliser</b>	<b>10 800,00 €</b>

**Soit un solde positif de la section d'investissement de 45 264,73 €**

(+ 56 064,73 € - 10 800 €)

**Il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.**

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget de l'école de la Laune.

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 23 voix pour (Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).**

#### **G - LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU BRUTE**

Le compte administratif 2023 du budget de l'eau brute s'établit comme suit, en conformité avec les comptes de Gestion :

- En section de fonctionnement

Les recettes de l'exercice 2023	+ 18 134,41 €
Les dépenses de l'exercice 2023	-7 714,05 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>+ 10 420,36 €</b>
Avec un excédent antérieur reporté de 2022	+ 10 809,51 €
<b>Soit un résultat cumulé de la section de</b>	<b>+ 21 229,87 €</b>

- En section d'investissement

- Les recettes de l'exercice 2023	0.00 €
Les dépenses de l'exercice 2023	0.00 €
<b>Soit un résultat de la section de</b>	<b>0.00 €</b>

Il n'y a pas de reste à réaliser.

**Il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.**

**PROPOSITION:** Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget de l'eau brute.

**DECISION:** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter la proposition du rapporteur par 23 voix pour (Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le maire,**

**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le..... **1.8. JUIN. 2024**.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier